

Le travail avec les familles en institution

La loi du 2 janvier 2002 définit un cadre de travail avec les familles dont les enfants sont placés en institution. Les travailleurs sociaux et les différents interlocuteurs chargés d'accompagnement ou de soin se doivent d'interroger la nature des relations avec les familles ainsi que la mise en œuvre d'un « véritable travail » avec elles.

Objectifs

- Interroger la place et le niveau de présence de la famille au regard des missions de la structure
- Interroger le positionnement du travailleur social par rapport au travail avec les familles
- Repérer l'intérêt et les limites de ce travail

Contenus

- Rappel des différents textes réglementaires
- Le cadre institutionnel dans le travail avec les familles
- Construire l'intervention sociale avec l'équipe pluridisciplinaire
- Partenariat, collaboration avec les parents d'un enfant en établissement
- Le partenariat : processus de coopération et d'alliance éducative
- Les situations extrêmes de travail avec les familles (précarité, maladie mentale...)
- Le premier entretien : source/origine de l'alliance éducative
- Coopération et contribution des parents dans le projet individualisé

Modalités pédagogiques

- Présentiel et/ou distanciel
- Apports théoriques : techniques de communication, analyse transactionnelle
- Apports théoriques en alternance avec des études de cas amenés par les participants
- Entretiens et jeux de rôles

Modalités d'évaluation

Des mises en situation sont proposées afin d'évaluer si les objectifs sont atteints.

Public/Pré-requis

Tout professionnel des secteurs social, médico-social et sanitaire

Durée

14h (soit 2 jours)

Coût

390 € nets de taxe / Stagiaire

Intervenants

Professionnel de terrain, consultant expert

Dates et lieu

Hérouville Saint-Clair (14)
Session 2021 : 4 et 5 novembre

Contact

Chloë BEAUMONT
Tél. 02 31 54 42 54
cbeaumont@irtsnormandiecaen.fr



Individuel



Intra-institutionnel